



**A PRECISER**

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études du Master 1 Droit notamment pour les points à préciser listés ci-dessus.

Certaines modalités laissent un choix à l'enseignant en charge du cours (choix écrit/oral ou choix quant à la durée de l'épreuve). Conformément au règlement commun des études, les modalités retenues seront communiquées aux étudiants en début d'année dans les délais prescrits.

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

**D/ ECI\* Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves  
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre  
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1)  $(N1+N2)/2$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$  }
- (2)  $(N1+N2+N3)/3$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante 901 UFR de Droit, administration économique et sociale et administration publique  
 Type de Maste Droit public  
 Mention de MADIP  
 Version DPUB

Liste : O = obligatoire  
 Crédits ECTS : crédits ECTS  
 Nature : préciser écrit  
 Part CC ou CT : préciser la  
 NB : en  
 Coefficient : préciser le

Régulier : oui / non ?  
 régime  
 Erasmus : oui / non ?  
 Enseignement : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteur	Le cas échéant, ÉQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1				SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles
								Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet Préciser mode (1), (2), (3) ou (4))	Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal				
											Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)		
DPUBS3	DPUB31			UE 31 Le cadre institutionnel des organisations publiques	9							écrit oral	4h 30minutes	100% oral	30minutes	100%	3,5	Epreuves communes aux UE 31, 32, 33 et 34 Note / 40 pour le grand écrit Note/30 pour le grand oral Rattrapage : épreuve unique de rattrapage au titre de la seconde session consistant en un oral portant sur l'ensemble des UE 31 à 44	
DPUBS3	DPUB32			UE 32 La gouvernance des organisations publiques	8							écrit oral	4h 30minutes	100% oral	30minutes	100%	3,5	Epreuves communes aux UE 31, 32, 33 et 34 Note / 40 pour le grand écrit Note/30 pour le grand oral Rattrapage : épreuve unique de rattrapage au titre de la seconde session consistant en un oral portant sur l'ensemble des UE 31 à 44	
DPUBS3	DPUB33			UE 33 Finances publiques et fiscalité des organisations publ	8							écrit oral	4h 30minutes	100% oral	30minutes	100%	3,5	Epreuves communes aux UE 31, 32, 33 et 34 Note / 40 pour le grand écrit Note/30 pour le grand oral Rattrapage : épreuve unique de rattrapage au titre de la seconde session consistant en un oral portant sur l'ensemble des UE 31 à 44	
DPUBS3	DPUB34			UE34 Les modes de financement des organisations publiques	5							écrit oral	4h 30minutes	100% oral	30minutes	100%	3,5	Epreuves communes aux UE 31, 32, 33 et 34 Note / 40 pour le grand écrit Note/30 pour le grand oral Rattrapage : épreuve unique de rattrapage au titre de la seconde session consistant en un oral portant sur l'ensemble des UE 31 à 44	
DPUBS4	DPUB41			UE 41 Le développement économique et les organisations publ	6				écrit		100%		oral	30minutes	100%	0,5	Notes attribués aux travaux dactylographiés remis par l'étudiant. La meilleure note est retenue. Rattrapage : épreuve unique de rattrapage au titre de la seconde session consistant en un oral portant sur l'ensemble des UE 31 à 44		
DPUBS4	DPUB42			UE 42 Régime juridique et déroulement de la carrière des per	6				écrit		100%		oral	30minutes	100%	0,5	Notes attribués aux travaux dactylographiés remis par l'étudiant. La meilleure note est retenue. Rattrapage : épreuve unique de rattrapage au titre de la seconde session consistant en un oral portant sur l'ensemble des UE 31 à 44		
DPUBS4	DPUB43			UE 43 Les interventions des organisations publiques et les c	6				écrit		100%		oral	30minutes	100%	0,5	Notes attribués aux travaux dactylographiés remis par l'étudiant. La meilleure note est retenue. Rattrapage : épreuve unique de rattrapage au titre de la seconde session consistant en un oral portant sur l'ensemble des UE 31 à 44		
DPUBS4	DPUB44			UE 44 La commande publique	6				écrit		100%		oral	30minutes	100%	0,5	Notes attribués aux travaux dactylographiés remis par l'étudiant. La meilleure note est retenue. Rattrapage : épreuve unique de rattrapage au titre de la seconde session consistant en un oral portant sur l'ensemble des UE 31 à 44		
DPUBS4	DPUB45			UE 45 Méthodologie de la recherche : le mémoire et les rappo	6														
DPUBS4	DPUB45	X	DPUBMEM	MEMOIRE		DPUBM2_21 1						écrit/oral					1,5	Rapport de stage donnant lieu à une évaluation et à un entretien	
DPUBS4	DPUB45	X	DPUBSTG	STAGE		DPUBM2_21 1						écrit/oral					1,5	Mémoire donnant lieu à une évaluation et à une soutenance	

**A PRECISER**

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

Les modalités de contrôle des connaissances contenues dans ce tableau sont complétées par le règlement des études du Master 2 notamment pour les points à préciser listés ci-dessus.

<b>EN LICENCE</b>
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

**4 CAS POSSIBLES :**

**Hors ECI**

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI\*** **Evaluation continue intégrale**

- Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
- Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

**\* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
- (1)  $(N1+N2)/2$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- $(N1+N2+N3)/3$  }
- (2)  $(N1+N2+N3)/3$  } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
- N3 }
- (3) N1;N2;N3 Meilleures des 2 notes / 3
- (4) Autre formule à préciser Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)